
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 23 avril 2013

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Cédric GAGNIERE - Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET
MMES Bérengère BOCH - Cécile BURDIN – Annick TOURT - Christelle ZAPILLON –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Yvan BOURGEOIS à Annick TOURT –
Pierre GAGNIERE à Jean-Pierre JORCIN -

Secrétaire de séance : Cédric GAGNIERE

➤ **Approbation du compte rendu du 3 avril 2013**

Pas de remarques.

➤ **Tirage au sort des jurés d'assises**

BRAMANS	M. FAVRE François Marie
TERMIGNON	Mme QUERNE Rozenn épouse HARS
BESSANS	Mme TRACQ Marie épouse PAUTAS
LANSLEBOURG	Mme COUVERT Claudine épouse DERUELLE
BESSANS	M. PAUTAS Jean-Louis
TERMIGNON	M. BOUDET Jérôme Marcel René

➤ **Convention avec le Département pour travaux de restructuration et création cheminement piéton le long de la RD 902**

Dans le cadre des travaux de sécurisation sur la RD 902 et création d'un chemin piétons réalisés par la Commune, le Département propose un projet de convention qui fixe les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages dans le cadre.

Cette convention prévoit les prescriptions techniques, responsabilité, surveillance et entretien des équipements et conditions de modifications. Sa durée est égale à la durée de vie des équipements.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention présenté et autorise le Maire à la signer.

➤ **Attribution marchés de travaux :**

○ *Liaison piétonne – tranche 2*

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 15 mars pour la 2^{ème} tranche des travaux de la liaison piétonne (du pont du Folgoët au pont d'Herbefin). Ce marché comprend 3 lots.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 9 avril 2013 pour procéder à l'ouverture des plis. Cinq entreprises ont répondu pour le lot n° 1 – VRD / Maçonnerie / Revêtements, quatre pour le lot n° 2 – Eclairage public et une pour le lot n° 3 – Espaces verts.

Le conseil municipal décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n° 1 : Groupement MARTOIA / GRAVIER	292 338.36 € HT / 349 636.68 € TTC
- Lot n° 2 : Entreprise ELECTRA SAVOIE	25 215.00 € HT / 30 157.14 € TTC

et autorise le Maire à signer les marchés de travaux.

Pour le lot n° 3, l'offre est nettement supérieure à l'estimatif du maître d'œuvre, une négociation est en cours.

Les plantations de la première tranche se feront au cours de la semaine du 28 avril au 3 mai.

○ *Entretien éclairage public*

A la suite de la consultation lancée pour le marché relatif à l'entretien de l'éclairage public et des décorations de Noël, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le 9 avril 2013 pour procéder à l'ouverture des trois offres parvenues en Mairie. Après analyse de ces offres, l'Entreprise BURDIN ELEC se classe en tête avec une proposition à 6 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BURDIN ELEC et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise.

➤ **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Club des Aînés Ruraux	500.00 €
Club des Sports	16 000.00 €
Croix Rouge Française	1 000.00 €
Judo Club de Val Cenis	260.00 €
Ateliers Rythmés de Haute Maurienne	1 122.00 €
Association des conjoints survivants	100.00 €
Alzheimer Savoie	500.00 €
Auteurs Associés de la Savoie et de l'Arc Alpin	1 000.00 €
La Ligue contre le Cancer	500.00 € + 386.00 € Sem. contre cancer
Association française contre les Myopathies	500.00 €
ADAMSPA Info	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	400.00 €
Association pour la Prévention Routière	100.00 €
APEI de Maurienne	100.00 €
Association de défense des familles et individus victimes de sectes	100.00 €
AFSEP Savoie (Association française des sclérosés en plaques)	100.00 €
Centre régional Léon Bérard	200.00 €
Association De l'Ombre à la Lumière	100.00 €
PEP 73 (Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00 €
ADEPYS des 2 Savoie	100.00 €
Banque alimentaire de Savoie	100.00 €
Association Sport et Handicap de Maurienne	100.00 €
Association Amis du Mont-Cenis	4 000.00 €
Micro-crèche des mini-pouss'	30 000.00 €
SOS Femmes violence	100.00 €
ONAC	100.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lanslebourg	844.60 €
Union Sportive de Modane (football)	100.00 €
LOCOMOTIVE Grenoble	100.00 €
ESF Garderies Plan des Champs / Sablons	105 300.00 €
Association Artistique Modanaise	50.00 €
Comice Agricole de Maurienne	260.00 €
Association Résidence Pré Soleil	100.00 €
Comité d'Entente de la Résistance et de la Déportation de Savoie	100.00 €
Alcool Assistance Modane	100.00 €
Association Conseillères Municipales de Savoie	100.00 €

➤ **Personnel communal (saisonnier)**

Le conseil municipal décide d'embaucher le personnel saisonnier suivant :

5 adjoints techniques saisonniers pour une durée de 6 mois,

1 agent de bibliothèque saisonnier à temps non complet pour une durée de 2.5 mois maximum,

2 agents d'accueil saisonniers pour la Maison Franco Italienne pour une durée de 2 mois,

2 gardes animateurs APPB du Mont-Cenis pour une durée maximum de 4 mois (dernière année du partenariat avec RTE),

1 agent d'accueil saisonnier à temps non complet pour l'Eglise.

➤ **Déclassement de chemin**

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de la maison de « Cardinal » au Hameau des Champs (parcelle B 61), Monsieur François Pierre BERMOND a présenté une demande d'acquisition du chemin qui descend vers l'Arc au niveau de cette parcelle.

Ce chemin fait partie du domaine public, il faut auparavant le déclasser.

Le conseil municipal donne son accord pour ce déclassement.

➤ **Maison multigénérationnelle – Pôle enfance**

Les dossiers déposés doivent être modifiés pour tenir compte des observations formulées dans le cadre de leur instruction :

- Le terrain est cédé à l'euro symbolique à l'OPAC de la Savoie
- La subvention sollicitée auprès du CTS (53 337 €) est affectée à l'accueil loisirs, la subvention CTS de 39 000 € sera affectée sur l'aménagement intérieur et extérieur de la halte garderie
- Une estimation de France Domaine est demandée pour la valeur du terrain et de l'immeuble en vue d'une vente en VEFA.

Le conseil municipal décide :

- ↪ de solliciter du Département de la Savoie une subvention d'un montant de 53 337 € correspondant à une aide financière d'accompagnement à la commune qui décide d'accueillir des logements sociaux nouveaux sur son territoire. Cette somme sera affectée à l'espace Accueil Loisir qui comprend, outre les salles d'accueil, une salle de restauration dans laquelle les enfants et les personnes âgées pourront prendre leurs repas en commun ; et demande l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,
- ↪ approuve la vente à l'euro symbolique à l'OPAC des terrains et autorise le Maire à représenter la commune dans cette affaire,
- ↪ valide le projet « accueil loisirs » et son plan de financement (sous réserve d'obtenir les financements sollicités)
- ↪ de solliciter du Département de la Savoie une subvention de 39 000 € pour l'aménagement intérieur et extérieur de la halte garderie.

Prairies de fauche

En 2007 un programme de valorisation des prairies de fauche, porté par Le Parc National de la Vanoise, a été mis en place pour une durée de 5 ans. Quatre exploitants de la commune se sont engagés dans ce dispositif. L'état a financé en totalité les surfaces situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000 – S 38 ; le PNV et la commune ont participé à hauteur de 45% pour les surfaces situées hors périmètres Natura 2000.

Ces contrats arrivent à échéance, et le PNV propose de les reconduire pour 5 ans, sachant que pour les périmètres hors Natura 2000 le financement extérieur doit être de 100% dans l'attente de l'entrée en vigueur de la prochaine PAC. De plus, le Parc ne peut s'engager sur la durée de 5 ans compte tenu de l'incertitude liée à l'adhésion ou non des communes à la charte.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

➤ **Moutons au Malamot**

Bernard DINEZ souhaite mettre des moutons au Malamot, au-dessus du pâturage loué à M. TERZIANO. Le conseil municipal donne un accord de principe sous réserve que les zones pâturées par chacun soient clairement délimitées et qu'il n'y ait pas de patous, ce secteur étant très fréquenté touristiquement.

➤ **Subventions aux particuliers bois énergie**

Le Maire rappelle le programme lancé en partenariat avec l'ADEME en vue de réduire les émissions de particules fines provenant des appareils anciens pour le chauffage au bois.

Afin de permettre le renouvellement de ce matériel, un fonds ADEME / Commune permettra d'aider financièrement les particuliers et professionnels pour le remplacement de leurs appareils de chauffage anciens, dans le cadre du projet bois éNIRgie. Les caractéristiques de cette aide sont les suivantes :

- Résidence principale ou secondaire ou bâtiment d'activité,
- Bâtiment achevé depuis plus de deux ans,
- Utilisation d'une cheminée ouverte ou appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou chaudière sans ballon tampon,
- Nouveau matériel label Flamme Verte 5* ou équivalent avec émissions de particules < 50 mg / Nm³, pour les chaudières respect de la norme NF EN 303.5 classe 3,
- Installation réalisée par un chauffagiste qualifié « Quali'Bois ».

L'aide est de 50 % du coût total avec un plafond de 2 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve les conditions de mise en œuvre du programme d'aides financières ADEME / Commune, ainsi que le montant de cette dernière,

➤ **Convention de prestation ASDER**

Dans le cadre du programme bois éNIRgie de modernisation du parc des appareils de chauffage au bois, le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec l'ASDER.

Cette convention définit les modalités de collaboration pour lesquelles l'ASDER apporte son expertise à la Commune, ainsi que le montant de rémunération de cette prestation soit 10 640 € TTC. Elle est conclue pour une durée de deux ans.

Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

➤ **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- Ne donne pas suite à la proposition de la CCHMV d'acheter 2 vélos à assistance électrique qui pourraient être utilisés par les services municipaux.
- Approuve le projet établi par la SEA, d'adduction d'eau à partir de la retenue collinaire de Grand Plan à la demande du GAEC des Edelweiss et de M. Benoit SUIFFET.

Ce projet a reçu un avis favorable de principe du Comité de Pilotage du Plan Pastoral de Maurienne. Le projet retenu consiste à réaliser deux conduites d'eau principales afin de desservir les alpages des exploitants concernés.

Le montant estimatif des travaux (conduite à 20 cm) s'élève à 54 245 € HT auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre (8 %) soit un montant de 4 339.60 € HT et les honoraires de la SEA pour le montage du dossier de demande de subvention soit 1 233 € HT.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 60 % dans le cadre du Plan Pastoral de Maurienne, la Commune étant porteur de projet. Le GAEC de l'Edelweiss et Monsieur Benoit SUIFFET apporteront une contribution pour le solde restant à financer ;

Et sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Europe, dans le cadre du Plan Pastoral Maurienne.

- Est informé des discussions lors de la réunion organisée avec les commerçants et l'OPAC le 5 avril. Dans un premier temps, le conseil municipal propose de mettre en place des circulations de rues en sens unique afin de libérer de l'espace pour des places de parking.
- Est invité à participer à une réunion de travail le mercredi 15 mai à 9 heures sur le plan de circulation à mettre en place dans les rues.
- Approuve l'initiative d'élaboration d'un SCoT en Maurienne ainsi que le projet de périmètre sur les 62 communes de Maurienne.
- Demande le maintien de la Sous Préfecture de Saint Jean de Maurienne dans le cadre du nouveau classement des arrondissements entraînant un remodelage de la carte des sous préfectures.
- Proteste contre la suppression de classes telle qu'elle a été décidée par le comité départemental de l'Education Nationale. Vœu pour la non fermeture de classes en Maurienne, et demande que les seuils de fermeture et d'ouverture de classe soient programmés avec souplesse dans les zones rurales du Pays de Maurienne.
- Concernant l'arrêt de bus au Pont du Folgoët, celui-ci est prévu devant le pont ce qui bloque pour quelques instants la circulation venant des Crueux.

La séance est levée à 23 h 20.